



Déclaration préalable – CAPD Mouvement phase principale 20 Juin 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames Messieurs les membres de la CAPD,

Le Sgen-CFDT avait dénoncé la précipitation de la mise en œuvre de ce nouveau logiciel national... Force est de constater que nos craintes se sont avérées justifiées.

Après une livraison tardive du logiciel, de nombreuses démarches manuelles, des modules correctifs qui se sont fait attendre, des mises à jour compliquant le travail des services, nous souhaitons les remercier vivement pour cette CAPD qui peut enfin se tenir aujourd'hui. Un grand coup de chapeau pour vous Mesdames des services administratifs.

Avec un mois de retard sur le calendrier habituel, nous allons enfin pouvoir affecter les collègues sur leurs nouveaux postes pour la rentrée 2019.

Nous tenions cependant à dénoncer plusieurs points :

En premier lieu, le changement de règles en cours de route. Je reviens sur le calcul de l'AGS qui prend en compte l'AGS réelle, alors que l'ancien système arrondissait cette ancienneté selon le calcul que nous avons voté lors du CTSD des règles du mouvement.

En second lieu, l'affectation des collègues sur les vœux larges. Ce nouveau logiciel, nous avons pu le constater, traite d'abord les vœux précis de l'ensemble des collègues, et enfin les vœux larges. Ce qui conduit des collègues fortement barémés à se retrouver affectés hors zone alors que d'autres avec un plus faible barème se retrouvent affectés dans la zone de leurs vœux larges. Difficile à digérer !

Ensuite, ce logiciel qui se voulait miraculeux et qui devait affecter à titre définitif davantage de collègues lors de la phase principale, laisse 182 collègues sans affectation... Et je ne compte pas les TDEP/TSEC qu'il va falloir traiter à la phase d'ajustement. La performance de MVT1D nous semble toute relative !

Enfin, nous aimerions revenir sur les 55 affectations à titre provisoire (hors postes spécialisés). Comment ont été générées ces 55 affectations ? Nous avons pu observer que les postes de direction ont été attribués avant les postes de TRS et de Brigade ! Mais comment les postes de direction ont été classés ? Combien de collègues concernés ont émis le souhait d'occuper un tel poste à responsabilités ? Combien sont sur la liste d'aptitude ? Sachant que la majorité des collègues avaient formulés des vœux larges sur des postes d'enseignant secteur Besançon ou Quingey, comment leur ont été attribués les différents postes de direction du secteur de Montbéliard notamment ?

Ces affectations forcées sur ces postes aussi importants que sont les postes de direction vont entraîner de nombreuses demandes de révision. Comment les traiterez-vous ? Et je n'ose même pas parler des postes attribués qui ne respectent pas les préconisations médicales étudiées lors du GT Vœux et barèmes.

Le Sgen-CFDT vous demande aujourd'hui la plus grande bienveillance à l'égard des collègues qui participaient au mouvement pour la première fois avec cette nouvelle application.

Nous sommes bien conscients que cela relève du bon sens, que nous sommes dans le même bateau et que vous nous rejoignez sur ce point mais nous vous demandons toute votre vigilance.